



**MUNICIPALITE  
DE  
ROSSINIÈRE**

\*

Rossinière, le 31 octobre 2023

Conseil communal de  
et à  
1658 Rossinière

**Préavis no 9/2023 de la Municipalité au Conseil Communal concernant le budget 2024**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre pour approbation le projet de budget 2024 de notre commune. Il a été élaboré en parfaite collaboration avec notre boursière Madame Christine Pilet que nous remercions pour son travail accompli avec rigueur et professionnalisme.

La situation financière générale de notre commune est pour l'instant stable, voire s'améliore quelque peu notamment du côté des impôts qui sont en légère mais constante progression. Mais comme vous le savez, la situation mondiale est toujours plus qu'incertaine et la Municipalité se veut prudente, car si d'un côté les revenus fiscaux sont en hausse, parallèlement les dépenses augmentent aussi de manière régulière. Compte tenu de tous ces paramètres, votre exécutif a fait de son mieux pour préparer un budget 2024 le plus réaliste possible.

Si tout va bien, le nouveau système péréquatif entrera en vigueur le 1er janvier 2025, la péréquation actuelle déploiera encore ses effets sur l'exercice 2024.

Du côté des organismes intercommunaux, la Municipalité, au travers de ses représentants, continue de faire le maximum pour limiter les dépenses et trouver les meilleures solutions possibles. Mais de plus en plus, les exécutifs communaux se trouvent confrontés à des problèmes de gouvernance et surtout de pouvoir décisionnel. En effet, tant que les décisions des entités intercommunales concernent l'opérationnel cela fonctionne encore plus ou moins, mais lorsque l'on commence à parler de décisions stratégiques, comme par exemple construire des infrastructures, les frontières communales ressurgissent et, avec elles, des conflits décisionnels. Il est peut-être temps de redonner les compétences décisionnelles aux organismes légitimes élus démocratiquement, soit les exécutifs et législatifs communaux, d'où l'intérêt primordial d'une fusion des communes.

Compte tenu de ce qui précède le budget 2024 se veut proche de l'équilibre.

L'exercice présumé 2024 boucle avec un léger excédent de charges de CHF 4'614.00  
Les amortissements obligatoires budgétisés pour 2024 s'élèvent à CHF 196'635.00

Les Conseillères et Conseillers trouveront en page gauche les commentaires nécessaires à la bonne compréhension des chiffres.

./.

Les budgets des associations, régionalisations et groupements sont présentés pour information en annexe.

Le présent budget a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2023.

Au vu de ce qui précède et des diverses explications données dans les commentaires, la Municipalité sollicite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

- l'adoption du budget communal 2024 tel que présenté.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :  La Secrétaire : 

Jean-Pierre Neff  Nathalie Yersin

The seal is circular with a central coat of arms featuring a shield with a cross and a crown above it. The text 'MUNICIPALITE' is at the top and 'DE ROSSINIERE' is at the bottom. Two small stars are on either side of the central emblem. The motto 'LIBERTE ET PATRIE' is visible on the shield.